

## Département de la Marne

### Mairie d'ANGLURE

#### Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal Du **Vendredi 25 février 2022**

Sur convocation du 16 février 2022, le Conseil Municipal s'est réuni dans une salle de la Mairie le Vendredi 25 février 2022 à 20 h 00 sous la présidence de M. Frédéric ESPINASSE, Maire.

**Etaient présents** : Frédéric ESPINASSE, Annie COULON, Marie-José ROBIN, Philippe HUET, Magali BOUCHER, Francis CASAGRANDE, Guillaume COURTY, Freddy DECORDE, Carine DUPRÉ, Lisiane MARMET et François-Xavier PRÉVOST.

**Absents** : MM. Fabrice CORBET et Benjamin NEAU, et Mme Bérandère PIAULT (excusés).

**Pouvoirs** : Fabrice CORBET à Annie COULON.

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-José ROBIN a été désignée secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et constate les absences et les pouvoirs.

#### 1) PV de la réunion du Conseil Municipal du 17 Janvier 2022 :

M. le Maire évoque les points abordés lors de la précédente réunion de Conseil.

**En l'absence d'observations, le PV de la réunion du 17 Janvier 2022 est adopté à l'unanimité.**

#### 2) Projet Maison de Santé :

M. le Maire présente à l'assemblée les derniers plans élaborés par ADS Architecture prenant en considération les souhaits évoqués par les professionnels de santé lors des différentes rencontres qui ont déjà eu lieu.

M. le Maire présente aussi, plusieurs tableaux comparatifs des coûts de fonctionnement de la future structure, prenant en compte divers critères (eau, gaz, électricité, femme de ménage, secrétaire...), afin d'en sortir un loyer pour les professionnels. Etude qui sera présentée lors de la prochaine rencontre, prévue le 1<sup>er</sup> mars 2022.

#### 3) Subventions 2022 :

L'adjoite en charge des associations présente le tableau des propositions d'attribution des subventions pour l'année 2022.

Un point rapide est fait sur les critères d'attribution qui n'ont pas changé depuis l'année dernière : catégorie, nombre d'adhérents de plus et moins de 16 ans, animation ville, intervenants...

Après ces échanges, il est proposé de répartir la somme de **7 924,25 €** entre les différentes associations (voir tableau joint).

Le Président du Comité des Fêtes, présent dans l'assemblée, sort pour le vote.

## PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Pour information, notre adjointe rencontre régulièrement les différentes associations et assiste aux Assemblées Générales lorsqu'elle est invitée, bien évidemment.

### 4) Achat Maison Ruelle Mignonette :

Il s'agit de la maison de Mme LEPAGE Josette, située derrière l'ancienne École Primaire, à côté de notre projet de Maison Médicale.

C'est une opportunité pour la commune car le terrain avait été référencé en « emplacement réservé » dans le PLU de la commune afin de pouvoir exercer notre droit de préemption dès qu'il serait mis en vente. En effet, si la commune dispose d'un projet sur le bien mis en vente, elle devient prioritaire et peut exercer son droit de préemption sur ce dernier.

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour acheter ce bien.

**OUI à l'unanimité.**

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de **négoier** le prix de vente de ce bien **entre 30 et 35 000 €**, ainsi que de **signer le compromis de vente**, une fois la négociation faite.

## PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### 5) Recrutement Agent contractuel :

M. le Maire expose aux membres présents qu'il faut envisager le recrutement d'un agent contractuel pour le service technique pour la saison haute (tonte, arrosage, entretien des espaces verts...).

Mathéo RICHOMME, en CDD chez nous l'année dernière, n'a pas vu aboutir son projet d'entrer chez les pompiers. Il est donc disponible, et d'accord pour un contrat de 7 à 8 mois, en fonction des besoins.

Le Conseil est d'accord pour le faire commencer le lundi 7 mars 2022.

### QUESTIONS DIVERSES :

● **Balade Thermographique** : Dans le cadre du Pays Brie et Champagne, la Maison de l'Habitat organise une balade thermographique le **Mercredi 2 mars 2022 à 18 h**. Le conseiller de la Maison de l'Habitat, muni d'une caméra infrarouge va parcourir le temps d'une petite heure un trajet défini au préalable et va prendre des clichés extérieurs des habitations (mur, fenêtres, toiture...) pour visualiser les sources et les pertes de chaleur détectées. Et ce, afin de sensibiliser, et d'aider les propriétaires ayant un projet de rénovation. Les riverains du trajet prédéfini ont tous reçus une lettre les conviant à cette balade.

● **Bus du COMAL-SOLIHA** : une autre action de la Maison de l'habitat : passage d'un bus du Comal pour des conseils d'amélioration de l'habitat (isolation, ergonomie...) le **Vendredi 03/06/2022** sur la Place de la République (marché).

● **Parc éolien** : Dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation de construire et d'exploiter un parc éolien sur les communes de Bagneux, Clesles et Etrelles-sur-Aube « Ferme éolienne de Rochebeau », et comme nous sommes dans le périmètre des 6 kms autour de ce projet, la commune d'Anglure devra émettre un avis sur cette demande d'autorisation.

● **Distributeur de pizzas** : Nous avons été contactés pour un projet d'installation d'un distributeur de pizzas. Un rendez-vous a eu lieu avec M. le Maire et les adjoints. Il s'agit d'une pizzeria de Brienne qui souhaite implanter plusieurs distributeurs : Anglure, Fère-Champenoise..., les pizzas seront fraîches, à emporter, cuites ou à cuire. Après explications et débats, le Conseil Municipal se dit favorable sur le principe. Cet avis fera l'objet d'un prochain Conseil.

● **PLU de Bagneux** : la commune de Bagneux est en train d'élaborer son Plan Local d'Urbanisme. En tant que commune adjacente, et concernée notamment par un projet de zone pour permettre l'exploitation de carrières (après le pont du Rouillis), notre commune devra délibérer pour émettre un avis sur ce PLU.

● **Participation au financement de la protection des agents** : Dans le cadre de la protection sociale complémentaire des agents des services publics locaux, l'obligation de participation de l'employeur, en matière de santé entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026, et en matière de prévoyance, c'est au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Sans attendre ces dates butoir, nous allons nous renseigner pour voir ce que l'on pourrait faire plus tôt.

● **Cafés - Licence** : le nouveau propriétaire du Café de la Poste nous a sollicité pour savoir comment faire pour se procurer une Licence 4. Il pensait que c'était la commune qui s'en occupait. Non, il y a une procédure, et un nombre de licence attribué à respecter. Sur Anglure, il ne reste plus que 2 licences : le Café du bon coin (en activité) et le Café de la Mairie (en liquidation). A défaut, il pourrait s'orienter vers une licence 3, ou se renseigner auprès de la DDFIP de la Somme.

● **Élections** : les deux tours des Présidentielles auront lieu les dimanches 10 et 24 avril 2022 et nous devons organiser la tenue des bureaux de vote (8 h – 19 h). Merci à chacun de donner ses disponibilités. Les événements en Ukraine pourront peut-être impacter la tenue de ces élections.

● **Don du sang** : collecte du 10/02/2022 : 66 présentés, 53 prélevés. Pour information, une loi est venue imposer, qu'à compter de mars 2022, une pièce d'identité avec photo devra obligatoirement être présentée et un formulaire de consentement du donneur de sang au prélèvement devra être rempli au préalable.

● **RS 10 cyclisme** : une réunion avec le Maire et les adjoints a eu lieu le 24/02/2022 car le club prévoit d'organiser un Contre-la-montre interdépartemental au niveau national, les samedi 31/08/2024 et dimanche 01/09/2024. Après accord du Maire, l'association doit demander l'autorisation à la Fédération. Il faut s'y prendre suffisamment à l'avance pour obtenir toutes les autorisations et solliciter des aides et bénévoles. La commune, quant à elle, pourra mettre à disposition des salles, du matériel et l'aide d'associations locales.

## **TOUR DE TABLE :**

- **Commission Patrimoine** : réunion prévue le **Mercredi 09/03/2022 à 19 h 30** pour évoquer les Journées du Patrimoine et les objets classés (église) que la DRAC demande de recenser.
- **Espaces verts, bâtiments et travaux divers** : la commission fleurissement se réunira le **Mercredi 09/03/2022 à 18 h 30**, cette année le jury passera pour voir si l'on peut conserver la 2<sup>ème</sup> fleur. Le traitement du terrain de foot contre les mulots suit son cours, le contrat pour la dératisation des égoûts est à revoir. La peinture du couloir de la Maison des Associations par PISTE commence Mardi 01/03/2022. Nous sommes en train de nous renseigner pour passer une convention avec l'association « 30 millions d'amis » pour la stérilisation des chats.
- **Poubelles et panneaux** : les poubelles situées devant le collège et les écoles sont pleines plus rapidement que les autres, ce qui s'explique par le nombre de personnes qui passent tous les jours (goûters, masques...). Le coiffeur Caméléon Coiffure n'est pas très bien indiqué, et de par sa position en retrait de la Place de la République, pas visible : pourrait-on mettre une

pancarte ? Quelques corrections et ajouts de signalétiques sont à prévoir, le panneau pour ce coiffeur peut en faire partie.

- **Information** : en tant qu'officier de police sur son territoire, M. le Maire a assisté avec un huissier, à des ouvertures de portes afin de récupérer des appartements et/ou maisons. Un de ces logements, rue des Fleurs pourrait être récupéré pour loger Mme MAGE qui ne peut rester dans notre logement d'urgence.
- **SDDEA** : une réunion aura lieu le 03/03/2022 à 19 h 30, elle concerne l'étude sur le vannage d'Anglure. Une étude a lieu aussi en ce moment sur le canal de Choisel.
- **Parc Forgeot** : un terrain adjacent à notre parc est en vente sur le « Bon coin » : se renseigner. Le toboggan du parc est sale : son nettoyage est prévu.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23 h 50.**